

# Bureau de la CLE

Compte-rendu de la réunion du

05 juin 2018

**Membres du bureau :**

M. Thierry VALLEE	Président de la CLE, Conseiller Départemental du Cher	<i>Présent</i>
M. Jean-Marie DELEUZE	Vice-président de la CLE, Maire de Verneuil	<i>Présent</i>
M. Bernard DUPERAT	Vice-président de la CLE, Vice-président du SCB	<i>Présent</i>
M. Gilles BENOIT	Président du SIVY	<i>Présent</i>
M. Xavier FOU DRAT	Maire-adjoint d'Avord	<i>Excusé</i>
M. Xavier CREPIN	Maire de Parnay	<i>Excusé</i>
M. Robert HUCHINS	Vice-président de Bourges Plus	<i>Excusé</i>
M. Joël CROTTÉ	Conseiller régional Centre-Val de Loire	<i>Présent</i>
M. Pierre MELLIN	Représentant la Chambre d'agriculture du Cher	<i>Présent</i>
M. Vincent SAILLARD	Représentant AREA Berry	<i>Présent</i>
M. Christophe BODIN	Représentant Nature 18	<i>Excusé</i>
M. Gérard BARACHET	Représentant la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	<i>Présent</i>
M. Olivier POITE	Représentant la DDT du Cher	<i>Présent</i>
M. Rémy MARQUES	Représentant l'Agence de l'eau Loire Bretagne	<i>Présent</i>
M. Christian FEUILLET	Représentant la DREAL Centre Val de Loire	-
M. le Directeur régional	Représentant l'AFB	<i>Excusé</i>

**Étaient également présents :**

- M. Philippe PIET (Président du SIAB3A)
- M. Bernard ROY (chargé de mission Eau, Bourges Plus)
- Mme Alexia JOURDIN (conseillère environnement, Chambre d'Agriculture du Cher)
- Mme Sandrine GUILLOT (service de l'eau, Département du Cher)
- M. Manuel CHRETIENNE (technicien de rivière, SIAB3A)
- M. Jérémy JOLIVET (responsable de la collectivité, SIVY)
- M. Renaud COLIN (Directeur adjoint, EPLOire)
- Mme Cécile FALQUE (animatrice SAGE Yèvre-Auron, EPLOire)

Cette séance étant commune avec le SAGE Yèvre-Auron, MM. VALLEE et GUERIN introduisent la séance en remerciant les participants et en présentant l'ordre du jour, dont les 3 premiers points seront vus en commun. M. VALLEE précise qu'il a souhaité élargir le Bureau de la CLE du SAGE Yèvre-Auron au SIAB3A au regard de l'ordre du jour.

1. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU CONTRAT TERRITORIAL GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER – CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CHER .....	2
2. PRÉSENTATION DE L'ANALYSE EXPLORATOIRE À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE LA LOIRE ET SES AFFLUENTS DES POTENTIALITÉS EN TERMES DE CHAMPS D'EXPANSION DE CRUES – EP LOIRE .....	3
3. MOTION PROPOSÉE PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE.....	3
4. VALIDATION DU LANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'INVENTAIRE ET D'EXPLOITATION DES POTENTIALITÉS DES ZEC DU SAGE YÈVRE-AURON .....	4
5. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DE CLE DU 14 MARS 2018 .....	5
6. ÉTAT DE LA RESSOURCE EN EAU, BILAN DE LA CAMPAGNE D'IRRIGATION 2017 – DDTT18 .....	5
7. QUESTIONS DIVERSES .....	6
7.1. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE LA CLE .....	6
7.2. AUTRE .....	6

## **1. Présentation de l'état d'avancement du contrat territorial gestion quantitative et qualitative dans le département du Cher – Chambre d'agriculture du Cher**

*Présenté par Jean-Michel DUTHOU, Vice-président de la Chambre d'agriculture du Cher, et Alexia JOURDIN. Support annexé au présent compte-rendu.*

M. DUTHOU rappelle le rôle et les objectifs de la chambre d'agriculture dans cette procédure ; Mme JOURDIN présente l'état d'avancement et les perspectives.

M. BARACHET : il est important de considérer les cultures situées dans les anciennes zones humides qui pompent de l'eau et qui ont un fort impact. Dans certaines zones, les prairies ont été remplacées par des cultures. Concernant les pollutions diffuses, il faut aussi considérer dans l'analyse les abandons de captage qui ont eu lieu ces dernières années, notamment du fait des taux de nitrates élevés. Pour l'hydrologie, le problème c'est qu'il manque des points de mesures ; elles sont peu nombreuses en certains points pour bien représenter les difficultés rencontrées, notamment en aval de Montluçon où on peut constater que des débits sont parfois inférieurs aux lâchers de Rochebut.

## **2. Présentation de l'analyse exploratoire à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents des potentialités en termes de champs d'expansion de crues – EP Loire**

*Présenté par Renaud COLIN, Directeur adjoint du Développement et de la Gestion Territorialisé. Support annexé au présent compte-rendu.*

M. PIET dit être content d'avoir été invité pour prendre connaissance de ce sujet puisqu'à aucun moment le Syndicat qu'il préside n'a été associé à ces travaux.

M. COLIN répond qu'un comité de suivi composé d'environ 100 personnes a été mis en place pour l'analyse à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents. Pour les zooms, au regard de l'enveloppe financière disponible, il a été privilégié un travail technique avec les animateurs de SAGE au détriment de la concertation avec les acteurs locaux. L'idée générale est de définir une méthodologie et d'avoir une diversité de territoires qui ont faits l'objet de zoom. Des compléments d'investigation devront, si cela vous paraît intéressant, être menés et c'est dans ce cadre que l'association des acteurs locaux pourra être faite

M. POITE demande de disposer de la liste des principales zones d'extension de crues identifiées dans le département du Cher.

M. COLIN répond que cette liste pourra être transmise.

M. SAILLARD a une question technique sur les gains nets. L'évitement des dégâts sur les habitations doit déjà être compliqué à estimer alors comment avez-vous fait l'estimation pour les terres agricoles ? Il est important de prendre en compte la perte de fond et pas uniquement la perte de récolte. Une surface agricole dégradée c'est des millions d'euros également. Il souhaite qu'une attention particulière soit portée en ce qui concerne l'affichage de chiffres, car ces derniers peuvent être repris par ailleurs sans connaître les hypothèses et les limites de la réflexion. Il est important de mettre en évidence des précautions d'usage de ces estimatifs.

M. BARACHET souhaite ajouter qu'il est important de considérer les gains également obtenus avec des actions de reméandrage de cours d'eau qui peuvent être complémentaires à ces ZEC.

M. MELLIN rappelle que les zones de marais supportent souvent des activités de maraîchage, donc peuvent servir à nourrir nos villes et demande si cela est compatible avec la mise en place de ces ZEC ? Il ajoute qu'il est également important de travailler sur la réduction de l'imperméabilisation des sols.

M. SAILLARD approuve et rappelle qu'il est préférable de prévenir plutôt que de guérir ; que les mesures d'évitement coûtent moins cher et sont souvent plus efficaces que celles qui visent à réduire et compenser.

## **3. Motion proposée par le Président du Comité de bassin Loire-Bretagne**

M. GUERIN se dit personnellement favorable à cette motion et très inquiet concernant le financement des investissements qu'il faudra mener, notamment sur les réseaux AEP.

M. SAILLARD pense qu'il est préférable de faire 2 réponses séparées au nom des 2 CLE et non une commune. Il rappelle qu'il avait déjà alerté il y a quelques mois sur les difficultés que nous allons rencontrer. Il demande que toutes les assemblées se mobilisent pour garder une organisation qui fonctionne correctement notamment en ayant le courage de dire « stop » et de ne plus accepter ce que le Ministère souhaite imposer.

M. GUERIN rappelle que le bureau de la CLE n'a que des prérogatives pour répondre sur des dossiers techniques soumis à son avis. En conséquence, il propose d'adresser aux membres de chaque CLE la motion en proposant de voter favorablement cette motion. Sans réponse contraire avant une date limite ce choix sera entériné.

M. VALLEE propose la même démarche pour le SAGE Yèvre-Auron d'autant que le Bureau n'a pas non plus de délégation pour ce type de dossier.

M. POITE précise que la DDT du Cher ne souhaite pas participer au débat et au vote.

M. BENOIT tient à préciser que l'administration locale devrait sur le principe appuyer cette motion car il faut faire des travaux onéreux pour atteindre les objectifs. Il est du devoir de l'administration locale de rappeler à l'administration générale la nécessité de cohérence entre les objectifs donnés aux collectivités et l'argent disponible pour les investissements à consentir.

M. POITE répond que des voies internes seront utilisées pour faire remonter leurs observations.

#### **4. Validation du lancement d'une étude d'inventaire et d'exploitation des potentialités des ZEC du SAGE Yèvre-Auron**

*Support annexé au présent compte-rendu*

M. SAILLARD demande des précisions sur les termes utilisés en diapo 7 : la zone amont influencée sera bien aussi étudiée ?

Mme FALQUE précise que la « zone amont influencée » est la ZEC, l'influence doit être nulle en amont de la ZEC. Également qu'une première trame de cahier des charges a été rédigée, notamment du fait de contraintes calendaires du principal financeur l'Agence de l'Eau, mais que le détail de toutes ces étapes sera soumis à validation des partenaires.

M. SAILLARD souhaite attirer l'attention du Conseil Départemental sur des réflexions de type ZEC, menées par la DDT58, dans le val de Loire nivernaise pour la protection des zones urbanisées aval. Également il pense que l'on doit être vigilant sur le fait que ceux qui trouvent un intérêt à une ZEC participent aux coûts induits par celle-ci.

M. JOLIVET indique l'intérêt du SIVY pour cette étude et fait le lien avec des axes développés dans la SLGRi de Bourges. Il demande si le SAGE est associé aux démarches sur la SLGRi, notamment une prochaine réunion qui aura lieu le 26 juin en DDT ?

M. VALLEE indique qu'il n'en a pas connaissance.

M. ROY fait part de la difficulté pour les collectivités locales d'intervenir sur cette thématique car elle se situe souvent hors de leur frontière. Pour l'Agglomération de Bourges les ZEC vont par exemple se situer sur l'Yèvre amont, en dehors du territoire de compétence de l'Agglo.

M. MELLIN trouve dommage que cette démarche ne bénéficie qu'à quelques communes du centre urbain de Bourges et que des terres agricoles vont encore être lésées.

Mme FALQUE précise que l'intérêt d'une telle étude à l'échelle d'un SAGE réside bien dans le fait d'intégrer l'ensemble des territoires, dont ceux qui ne font pas l'objet de stratégie de lutte contre les inondations, comme c'est le cas avec la SLGRi de Bourges. Également que cet apport de connaissance peut permettre de renforcer les stratégies d'intervention sur les zones humides.

Les collectivités ayant actuellement une compétence ou un intérêt fort en matière de prévention des inondations (Bourges Plus, CdC Vierzon Sologne Berry, SIVY, SIAB3A...) et les services de l'État seront mobilisées pour :

- accompagner la CLE dans la hiérarchisation des zones à étudier ;
- amender la 1<sup>ère</sup> version de cahier des charges.

*Le Bureau approuve à l'unanimité l'engagement pris par la CLE en novembre 2017 pour la réalisation de cette étude.*

## **5. Validation du compte-rendu du Bureau de CLE du 14 mars 2018**

*Compte-rendu adopté*

## **6. État de la ressource en eau, bilan de la campagne d'irrigation 2017 – DDTT18**

*Présenté par Olivier POITE, adjoint au Chef de Service Environnement et Risque de la DDT18. Support annexé au présent compte-rendu.*

M. POITE souligne que les indices de consommation sont calculés sur les volumes annuels autorisés (donc réduits en fonction des restrictions) et non des volumes attribués (volumes globaux avant restriction).

M. SAILLARD indique que les irrigants agricoles sont plutôt sereins pour la campagne 2018 en ce début juin où les réserves sont pleines. Toutefois, le territoire Yèvre-Auron peu rapidement se « vider », c'est bien pour cela qu'il fait partie de la ZRE. Il réitère également l'intérêt d'une synergie avec l'ensemble des organisations professionnelles agricoles sur cette thématique et la nécessité d'un travail de terrain pour élaborer des solutions pragmatiques.

## **7. Questions diverses**

### **7.1. Rapport annuel d'activité de la CLE**

Il est présenté un projet de rapport amené à évoluer. Les membres du Bureau sont invités à faire part de leurs remarques/ ajouts/ questions dans les semaines à venir et avant septembre, période probable de la prochaine CLE à laquelle il sera proposé pour validation.

Les évolutions envisagées sont notamment :

- à court terme, l'ajout de l'état des masses d'eau ;
- à moyen terme, l'ajout d'extraits du tableau de bord de suivi du SAGE.

Un tableau de bord de suivi permet d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs stratégiques inscrits dans le Plan d'Aménagement de Gestion Durable – [PAGD](#) - du SAGE. Un important travail doit être mené par la CLE sur les indicateurs de suivi à utiliser dans ce tableau de bord, car aujourd'hui le PAGD en comporte 129. Il est impossible de procéder à une mise à jour d'autant d'indicateur de façon régulière. Un 1<sup>er</sup> travail a été fait, en collaboration avec les 9 autres SAGE portés par l'EPLoire, pour dégager 35 indicateurs pertinents. Ce travail sera à compléter et finaliser pour avoir un tableau de bord opérationnel.

### **7.2. AREA Berry**

M. SAILLARD informe le Bureau qu'AREA Berry est en attente du rapport du commissaire enquêteur dans le cadre de la demande d'AUP sur Yèvre-Auron. Que globalement le dossier devrait être accepté même s'il semble y avoir quelques réserves à lever.

**M. VALLEE remercie l'ensemble des participants pour leur implication et indique que le prochain rendez-vous sera sûrement en séance plénière de CLE fin septembre.**